



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RSA

Question écrite n° 75234

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur la mise en oeuvre de la loi établissant le RSA et lui demande quel premier bilan peut être établi en Midi-Pyrénées des mesures positives prises en faveur des intéressés depuis cette date.

Texte de la réponse

Les services de l'État ne disposent pas d'indicateurs permettant d'observer, de manière quantitative, le nombre et le type d'actions d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi mises en oeuvre dans chaque région, à destination des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). L'article L. 115-2 du code de l'action sociale et des familles disposant que seul le président du conseil général a la responsabilité des politiques d'insertion, aucun bilan à l'échelle régionale n'est disponible.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75234

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3566

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12933